

Vélos en libre-service à Paris : la Ville a reçu les différents opérateurs

Ce jeudi matin, la Ville de Paris a rencontré l'ensemble des opérateurs de vélo en libre-service intéressés pour lancer leur service dans Paris. L'essor de la pratique du vélo dans la capitale est un enjeu essentiel pour la mobilité durable mais il ne peut se faire au détriment d'un partage de l'espace public harmonieux.

Ce jeudi matin, à l'initiative de Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public et de Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, du développement économique et de l'attractivité, la Ville de Paris a reçu les différents opérateurs de flottes de vélos en location sans stations (en « free-floating »).

L'essor de la pratique du vélo à Paris est essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux de lutte contre la pollution et de nouveau partage de l'espace public fixés par Anne Hidalgo et son équipe. La Ville de Paris a adopté un grand Plan Vélo comprenant la création d'un Réseau Express Vélo sur les grands axes parisiens, la création de pistes cyclables sécurisées et protégées et la réalisation de nouveaux emplacements de stationnements dédiés. Par ailleurs, le renouvellement de Vélib' est en cours, avec l'arrivée, à partir du 1^{er} janvier 2018, de nouveaux vélos, dont 30 % seront électriques, et une extension à l'échelle de la Métropole

L'augmentation du nombre de vélos disponibles à Paris est un bon signal pour l'essor des mobilités actives dans la capitale. En revanche, cela ne peut se faire sur la base d'un modèle économique ne prévoyant ni maintenance ni régulation des flottes de vélos, qui reporterait sur la collectivité toutes les externalités négatives du service (récupération des épaves, lutte contre le stationnement gênant...). La Ville ne peut accepter un envahissement de l'espace public par du stationnement irrespectueux ou l'abandon de vélos sur la voie publique. Jean-Louis Missika l'a rappelé aux participants à cette réunion ce matin : « Nous nous devons de faire respecter un partage harmonieux de l'espace public. Un envahissement des trottoirs comme cela a pu être constaté dans d'autres villes en Europe ou en Asie n'est pas envisageable à Paris. »

Christophe Najdovski indique que la Ville de Paris restera attentive aux usages et aux services de maintenance et régulation proposés par les opérateurs. « Les opérateurs doivent agir comme des acteurs responsables en mettant en place les moyens nécessaires pour entretenir et réguler leur service » a ajouté l'adjoint à la Maire de Paris.

La Ville souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs mobilisés afin de fixer des engagements à respecter en termes de qualité de service et de critères de performance, par exemple avec un code de bonne conduite. La Ville de Paris compte également utiliser des moyens juridiques et réglementaires, permettant de mieux encadrer l'arrivée d'entreprises de free-floating sur le sol parisien et ainsi de protéger l'espace public et le paysage urbain. La mise en place d'une redevance pour occupation commerciale de l'espace public est ainsi actuellement à l'étude.

Par ailleurs, la Ville proposera au Gouvernement que la future loi d'orientation sur les mobilités définisse un cadre juridique adapté à ce nouveau type de service, avec l'instauration d'une licence d'exploitation pour les opérateurs.